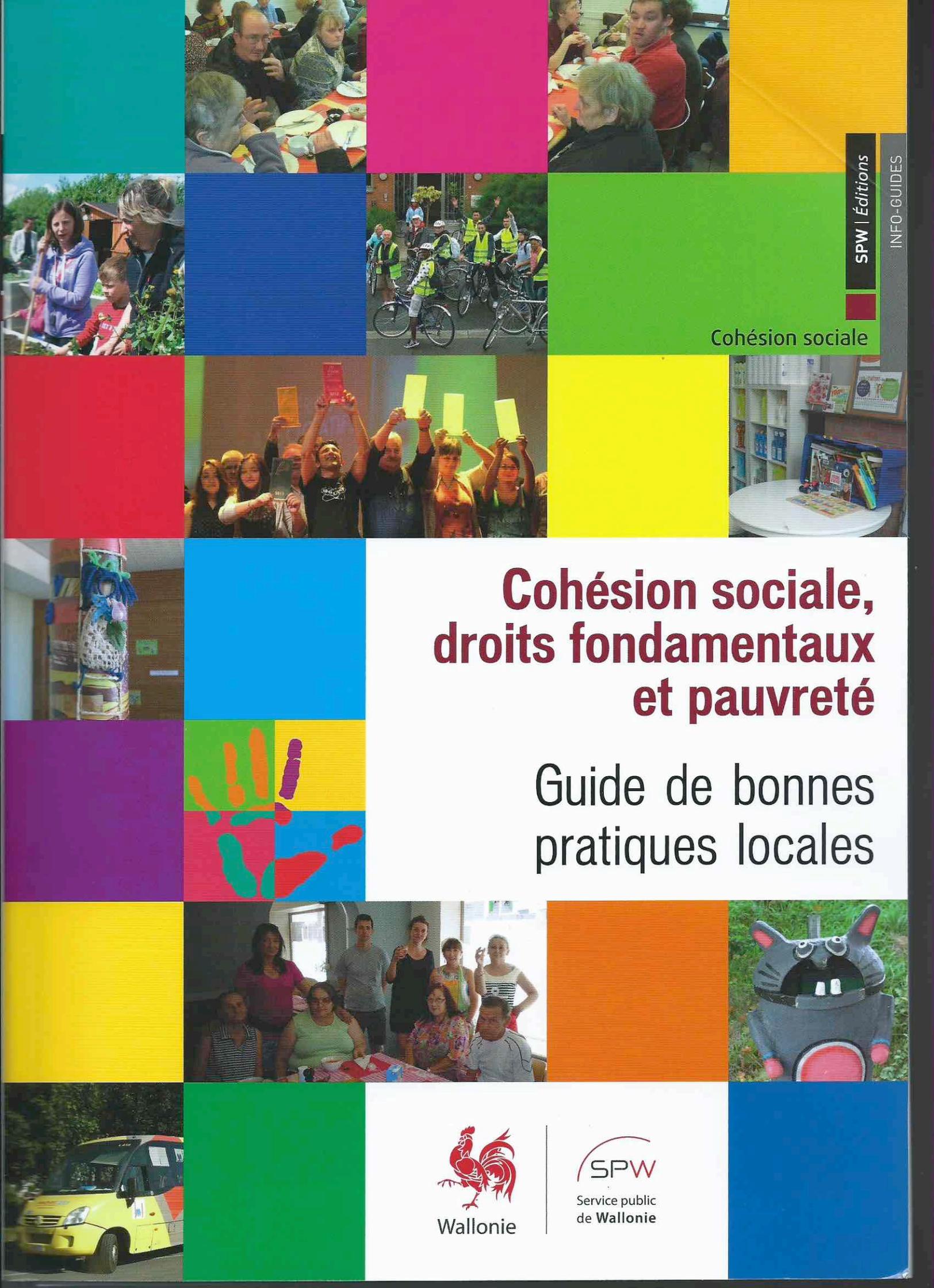


Cohésion sociale

Cohésion sociale, droits fondamentaux et pauvreté

Guide de bonnes pratiques locales



3. Proposer un service d'aide aux jeunes venant d'une institution d'accueil

1. Contexte et description

Les jeunes placés en maison d'accueil pour enfants et adolescents sont souvent confrontés, à leur sortie, à des contraintes auxquelles ils n'ont pas été préparés ou qu'ils n'ont pas les moyens matériels d'assumer. Trouver un logement, payer une caution locative, un loyer, meubler l'espace, suivre une formation, chercher un emploi, rédiger un CV, se présenter à un entretien d'embauche,... sont autant de difficultés concrètes auxquelles s'ajoutent les exigences d'une vie autonome, alors que pendant des années ils ont fonctionné en groupe, et souvent dans un isolement relationnel.

Dès lors, il s'agit de :

- offrir un soutien concret aux jeunes adultes qui doivent vivre l'apprentissage de l'autonomie à la sortie d'une maison d'accueil ;
- promouvoir l'intégration sociale et/ou professionnelle par le biais de la création d'un réseau de personnes ressources ayant pour objet de soutenir les jeunes défavorisés par tout moyen adéquat ;
- mettre en place ce réseau spécifique qui pourra aider les jeunes et les soutenir vers l'autonomie, et en assurer la gestion et la durabilité ;
- venir en aide, au sens le plus large, aux enfants, adolescents et jeunes défavorisés pour les préparer à cette autonomie en les faisant sortir de la sphère de « l'assistanat » tout en luttant contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Les actions peuvent s'inscrire dans 4 types de soutien (individuel ou collectif) : financier, solidaire, en compétence (coaching) ou en nature.

Exemples : une action d'aide individualisée (ex : pour un jeune de 16 à 18 ans, avance de la caution locative, achat de meubles, récolte de matériel informatique, aide administrative, aide à la recherche d'un job ou d'un stage, d'un logement, participation à des ateliers « réseaux sociaux », aide à l'obtention d'un permis de conduire,...) ; des actions de solidarité au profit des jeunes en promouvant la participation et l'implication de tiers, notamment, par la constitution d'un réseau de soutien aux jeunes visés ; une collaboration active avec les maisons d'accueil où résident ou résidaient les jeunes concernés, etc.



Les lauréats des Mérites Associatifs 2015 de la MPA de Charleroi

2. Publics cibles

Le premier axe cible les enfants et adolescents (de 0 à 16 ans) dont la situation difficile nécessite une aide individuelle ou collective spécifique et complémentaire aux interventions publiques, ayant vécu ou vivant en maison d'accueil, en vue de favoriser leur intégration dans la société, de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'assurer un mieux-être aux jeunes (mise en place d'un programme en vue de recréer des liens affectifs et de faciliter une future meilleure autonomie).

Le deuxième axe cible les adolescents (de 16 à 18 ans) et les jeunes adultes (de 18 à 21 ans) défavorisés dont la situation nécessite une aide individuelle spécifique et complémentaire aux interventions publiques, dans le cadre de leur apprentissage de la mise en autonomie, qui ont vécu ou qui vivent encore en maison d'accueil. L'objectif est de favoriser leur intégration dans la société via un « coaching » individuel, des actions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par la création d'un réseau, et des actions en vue d'assurer un mieux-être aux jeunes.

3. Parties prenantes

La structure visée est constituée en asbl, mais elle pourrait être créée par les pouvoirs publics sous la forme d'un service communal ou provincial ou d'une action du Plan de cohésion sociale. Elle nécessite d'associer un réseau de professionnels bénévoles ayant une connaissance du secteur de l'aide aux jeunes, au travers par exemple de son conseil d'administration ou de son comité d'accompagnement,



afin de soutenir le réseau de personnes ressources. Une collaboration active avec les maisons d'accueil dans lesquelles vivent ou dont proviennent les jeunes concernés est indispensable, de même qu'une collaboration avec les organismes susceptibles de prendre, le cas échéant, la relève à l'issue du « coaching » du jeune adulte...

4. Mise en œuvre

- Définir le projet en fonction des besoins identifiés à l'échelle locale ou provinciale.
- Décliner le projet dans une « charte » univoque.
- Identifier les partenaires potentiels : maisons d'accueil, services publics locaux, etc.
- Solliciter des professionnels susceptibles de constituer, par un engagement bénévole, le réseau de personnes ressources visé plus haut.
- Gérer et animer ce réseau au jour le jour.
- Trouver les soutiens nécessaires au démarrage du projet tant en termes d'appui que d'apport de moyens financiers et introduire les demandes éventuelles (aides à l'emploi pour les engagements, réponse à des appels à projets, participation des pouvoirs locaux, des services partenaires...).
- Trouver un ou plusieurs locaux pour organiser le coaching et les activités ou acquérir et aménager un véhicule permettant de rendre le service itinérant.
- Assurer une promotion claire et à large échelle de l'initiative.

5. Conditions de réussite

- Le service ou l'association doit apporter un soutien aux jeunes lorsque ce soutien fait partiellement ou totalement défaut : il s'agit d'assurer le chaînon manquant entre les structures concernées par le public ciblé dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles (enseignement, jeunesse, aide à la jeunesse...) et celles qui relèvent de la Wallonie (formation, emploi, logement, handicap...).
- Selon la volonté ou non d'assurer un maximum d'indépendance à l'organisation, les moyens et ressources peuvent provenir pour l'essentiel de la recherche de fonds tant auprès de particuliers, de services club, de fondations, d'entreprises que de toutes autres sources.
- Pour remplir sa mission, il convient de se faire connaître des associations, des pouvoirs mandants, des entreprises, des fondations, des plateformes professionnelles du secteur, de la presse,

des médias, afin de toucher le grand public au sens large.

- A cet effet, dès la création du service ou de l'asbl, la communication par voie électronique doit être privilégiée afin d'éviter au maximum l'utilisation de papier, ainsi que par l'organisation de rencontres.
- Au-delà de l'intervention sociale, il est important aussi de prendre en compte sa responsabilité sociétale, notamment en matière d'environnement, et de transmettre ce message aux jeunes par la politique de l'exemple.

6. Pratique exemplative

L'asbl **L'Envol Jeunesse**.



L'envol jeunesse est lauréat des Mérites Associatifs 2015 de la Maison pour Associations de Charleroi et a reçu le Prix Spécial du Jury :

Nous sommes très heureux d'avoir reçu cette reconnaissance, mais nous sommes au-delà de cela, heureux de pouvoir au travers de ce prix, donner un coup de projecteur sur des jeunes dont on ne parle pas beaucoup et qui en ont pourtant le plus grand besoin. Merci au Jury et merci à la MPA ! C'est NéoVectis, entreprise partenaire de L'envol jeunesse, qui nous y a inscrit ! Nous n'aurions pas osé porter nous-mêmes notre projet devant le jury d'un tel concours compte tenu de la « jeunesse » de notre asbl qui n'a été fondée qu'en septembre 2014 avec un démarrage réel en janvier 2015 ! Notre surprise fut grande lorsqu'il a été annoncé que L'envol jeunesse recevait un des Mérites Associatifs 2015 et que le Prix spécial du Jury lui était remis ! Rien que du bonheur !

Stephan Lovenfosse,
Administrateur Délégué de L'envol jeunesse



2. Prévenir le suicide dans sa commune

Province de Liège, Cellule de Prévention du Suicide

☎ 04/237.27.50
✉ preventionsuicide@provincedeliege.be
@ <http://www.provincedeliege.be/fr/preventionsuicide>

PCS de Saint-Georges sur Meuse

👤 Dilek kelleci
☎ 0497/39.54.63
✉ dilek.kelleci@saint-georges-sur-meuse.be

3. Proposer un service d'aide aux jeunes venant d'une institution d'accueil

Asbl L'envol jeunesse

👤 M. Stephan Lovenfosse
☎ + 32 (0) 472 85 32 16
✉ info@lenvoljeunesse.be
@ www.lenvoljeunesse.be

4. Proposer un travail de rue spécifique

Service Carolo Rue du CPAS de Charleroi

👤 Sergio Carboni
☎ 071/30.37.39
✉ sergio.carbonicpascharleroi.be

Asbl Entre 2 Wallonie et Espace P

👤 Martine Di Marino (Entre 2) /
Cécile Cheront (Espace P)
☎ Entre 2 : 071/31.40.42/ Espace P : 071/30.98.10
✉ entre2wallonie@gmail.com/ et espacepcharleroi@hotmail.com
@ <http://www.entre2wallonie.com/> et <http://www.espacep.be>

PCS de Sombreffe

👤 Thierry Martin
☎ 071/82.74.25
✉ thierry.martin@sombreffe.be

5. Créer une communication autour de la condition des femmes dans sa commune

Saint-Nicolas - Collectif Barbarie

👤 Vanessa Vandijk
☎ 0491/59.28.40

Droit à la santé

1. Accompagner les personnes toxico-dépendantes, les réinsérer dans la société et accompagner leurs familles

PCS de Florennes

👤 Dominique Fastrez
☎ 0472/07.59.32

PCS de Namur -Service Cohésion sociale

👤 Jacqueline Ntanga
✉ jacqueline.ntanga@ville.namur.be

Centre Sésame

👤 Ingrid Lempereur
✉ ingriedlempereur@gmail.com

Centre Phenix

☎ 081/22.56.91
@ www.asblphenix.be

Dinant - Asbl Destination

☎ 082/22.85.43

Service Réinsert du CPAS de Liège

👤 Lysiane Selys
☎ 04/22.05.925

2. Proposer des activités physiques pour les aînés

PCS de Chaudfontaine

👤 Anne Hardy
☎ 04/361.55.86
✉ anne.hardy@chaudfontaine.be

PCS de Chapelle-les-Herlaimont

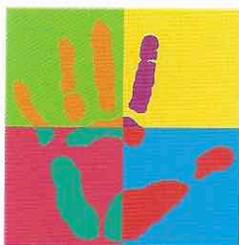
👤 Christelle Masquillier
☎ 064/44.99.94
✉ pcs.chapelle@hotmail.fr

3. Mettre en place une aide décentralisée en maisons de quartier en matière de santé mentale

PCS de Mons

👤 Dominique David
☎ 065/40.58.58 ou 0498/91.22.99
✉ dominique.david@ville.mons.be
@ <http://www.pcs-mons.be>





Direction :

Carine Jansen

Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS)

Secrétariat général - Service public de Wallonie

Place Joséphine-Charlotte, 2

5100 NAMUR

Tél. : 081/32.13.45 - Fax : 081/32.16.06

Courriel : dics@spw.wallonie.be

Site portail de la Cohésion sociale : <http://cohesionsociale.wallonie.be>

Coordination :

Frédérique Wathelet

Rédaction des fiches :

Soraya Arena Martinez, Christèle Charlet, Myriam Daniel, Audrey Dupuis, Jean-François Fontaine, Vincent Gérard, Carine Jansen, Julienne Mpemba, Valérie Prignon, Réjane Samain, Anne Van Coppenolle, Laurent Van Driessche, Frédérique Wathelet, avec la collaboration des acteurs locaux concernés

Pour tout renseignement complémentaire :

Numéro vert tél. : 1718

Site portail de la Wallonie : www.wallonie.be

Médiateur wallon : tél. 081/32.19.00

Éditeur responsable :

Sylvie MARIQUE

Secrétaire générale

Service public de Wallonie

Place Joséphine-Charlotte, 2

5100 NAMUR

N° de dépôt légal : D/2016/11802/04



Cohésion sociale, droits fondamentaux et pauvreté

Guide de bonnes pratiques locales

A une époque où la cohésion sociale, l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et la lutte contre la pauvreté sont reconnus comme des enjeux cruciaux pour l'avenir de notre société et la construction d'un monde plus solidaire et coresponsable, il nous a semblé intéressant et utile d'analyser comment la cohésion sociale peut être soutenue et renforcée au niveau local et quelles formes les actions peuvent prendre concrètement.

Le but de cet ouvrage est de présenter un certain nombre (non exhaustif) de bonnes pratiques de cohésion sociale en Wallonie.

Dès lors que le Gouvernement a lancé un Plan wallon de lutte contre la pauvreté, le présent outil a aussi pour ambition de nourrir la réflexion des communes et de leurs partenaires associatifs qui souhaiteraient agir sur la réduction des inégalités, sans stigmatisation ni discrimination.

Nous espérons que ce guide pourra inspirer les acteurs locaux et leur fournir des exemples d'actions menées sur le territoire wallon et transposables d'une commune à l'autre.

Bonne lecture !